



Patrimoine

Sécuriser les églises et leurs œuvres d'art

En juillet 2002, *La Lettre du CEAS* ouvrait un dossier sur la question de l'accueil des visiteurs dans les églises et donc, en filigrane, sur les réponses adoptées pour sécuriser ces monuments contre les vols. Un article d'Hélène Girard, publié dans *La Gazette* du 9 octobre 2006, permet de faire le point sur cette question.

L'auteur de l'article donne notamment la parole à un expert, Stéphane Théfo, chargé de mission pour la sécurité du patrimoine au ministère de la Culture. « *Fermer une église*, souligne l'expert, *n'est pas nécessairement la décision la plus adaptée (...). C'est un réflexe naturel de peur. D'ailleurs, une majorité des vols ont lieu la nuit* »...

Chacun convient que l'enjeu est de développer le tourisme culturel autour des églises et chapelles, sans exposer aux convoitises les éléments remarquables du patrimoine religieux local. Si la fermeture des monuments ne peut permettre d'atteindre le premier objectif lié au tourisme, elle ne permet pas plus de préserver la vocation culturelle des objets.

Dès lors, quelles solutions ? Les statistiques des vols incitent à la prudence. En 2005, la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) a recensé des actes de vol dans 41 lieux de culte contenant des objets protégés au titre des monuments historiques (73 en 2002 ; 26 en 2003 et 36 en 2004). Quant au patrimoine non protégé (non classé, non inscrit, donc moins connu), Hélène Girard précise qu'il est encore plus vulnérable. « *Chaque perte*, commente la DAPA, *est vécue localement comme un traumatisme* ». Stéphane Théfo évalue que moins de 10 % des objets volés sont retrouvés. L'exemple de Saint-Gervasy (Puy-de-Dôme) est rarissime : en mai 2005, une Vierge

noire, du XII^e siècle, a réintégré l'église après vingt-deux ans de pérégrinations...

Un inventaire tout d'abord

Avant d'envisager des mesures de protection du patrimoine mobilier, les conservateurs préconisent le recensement systématique de tous les objets conservés dans les églises et chapelles. « *En cas de vol*, explique Hélène Girard, *un inventaire digne de ce nom (mis à jour et documenté par des photos et des fiches descriptives) permet la diffusion immédiate de l'identité de l'objet aux services de police et de gendarmerie. Ces derniers alertent les professionnels du marché de l'art* ».

Mais il existe également des réponses techniques, plus ou moins simples et de bon sens, au coût nul ou négligeable, et adaptables à la spécificité des lieux et du contexte : fixer les statues, élever les tableaux, limiter le nombre de portes accessibles, en sécuriser certaines ainsi que les fenêtres, ranger les petits objets liturgiques précieux, etc. Plus onéreuse, la vitrine en verre constitue le dispositif matériel le plus prisé des conservateurs. « *Matériau noble*, souligne Hélène Girard, *le verre permet de concilier trois objectifs : la conservation préventive (protection contre la poussière), le maintien de l'objet dans son environnement culturel et la sécurisation contre le vol* »...

La pensée hebdomadaire

« *Il n'y a rien d'étonnant à ce que la déresponsabilisation du citoyen ait connu son apogée durant ces dernières décennies : le seul geste citoyen consiste, aujourd'hui, à glisser son bulletin dans l'urne, sur fond de démocratie représentative poussée à son paroxysme, avec des élus omnipotents oubliant presque toute concertation et se contentant d'informer de temps en temps les électeurs de leurs décisions (...). Dans ce magna, le vivre ensemble entre les habitants d'un même quartier, mais aussi entre population et élus, est à réinventer. Et les méfiances légitimes, nées d'une véritable crise de confiance vis-à-vis du monde politique (...), sont à vaincre* ».

Boris Maxant, adjoint au maire de Longwy, « La participation contre le populisme », *Territoires*, n° 471 (cahier 1) d'octobre 2006.



Gérontologie

Paroles de président : Marc Reybaud (ARCF)

L'Association des aînés résidant en collectivité et leur famille (ARCF) ⁽¹⁾ a tenu son assemblée générale le 12 octobre à Laval. Dans son rapport moral, le président, Marc Reybaud, a présenté les objectifs du Plan « Solidarité Grand Age », qui est censé permettre de faire face au triple défi, médical, social et financier, que posent les perspectives du vieillissement de la population française et l'accroissement prévisible du nombre de personnes âgées dépendantes.

Selon l'ARCF, il s'agit d'un « *plan riche en orientations positives, représentant un effort de cohérence et de coordination entre domicile, EHPAD ⁽²⁾ et hôpital* ». Il répond en grande partie aux attentes de l'association, mais « *si c'est un "grand" plan dans ses objectifs, c'est toutefois un "petit" plan au niveau budgétaire : il apparaît à l'analyse que son financement est très en-deçà des besoins pour en assurer une pleine réalisation* ».

Entre autres, Marc Reybaud considère que l'objectif de 0,65 agent par résident, dans les EHPAD, est « *inacceptable et très loin des besoins réels du fait que la quasi-totalité des résidents seront des personnes âgées dépendantes très lourdement handicapées* »...

Dans sa conclusion, Marc Reybaud s'est interrogé : « *Nos concitoyens sont-ils bien sensibilisés au défi et aux conséquences du vieillissement de la population française ? Sont-ils prêts à assurer la prise en charge financière très lourde du handicap-dépendance des personnes âgées ?* »

- Claudine Choynet, directrice du service Personnes âgées et personnes handicapées à la Direction de la Solidarité (Conseil général), a invité les participants à changer leur regard sur la personne âgée dépendante : « *C'est toujours une personne ; elle a droit à sa dignité ; elle peut faire des choses... On les enferme dans leur dépendance* »... Elle a notamment émis quelques réserves sur les logiques et discours très sécuritaires.
- Claudine Choynet a annoncé qu'un nouveau Schéma gérontologique sera réalisé pour le second semestre 2007 (le premier Schéma, adopté en 1994, définissait uniquement des orientations).
- Elle a également souligné le rôle essentiel des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (six territoires sont d'ores-et-déjà couverts ; deux dossiers sont en cours... et il en restera un...). Elle a également insisté sur la nécessaire complémentarité des services d'aide à domicile et des établissements – ce qui est le plus souvent le cas en Mayenne.



Démographie

2005 : année exceptionnelle pour la natalité

A partir de la source de l'état civil, l'INSEE a comptabilisé 3 981 naissances domiciliées ⁽³⁾ pour le département de la Mayenne en 2005. Le chiffre est inférieur à celui enregistré en 2000 (4 190 naissances), mais il faut ensuite remonter à 1982 et aux années antérieures pour avoir une natalité à un tel niveau.

Comme chaque année, le CEAS a réalisé des tableaux des naissances domiciliées par année, de 1975 à 2005, par commune et avec un regroupement par canton. Le document peut être transmis gratuitement, sur demande, à tous les adhérents.

La Lettre du CEAS de décembre présentera une analyse territorialisée des évolutions par communauté d'agglomération ou de communes.

⁽¹⁾ – ARCF, 1 rue des Fossés, 53000 Laval. Présentation de l'association dans *La Lettre du CEAS* n° 180 de juillet 2003.

⁽²⁾ – Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

⁽³⁾ – Au domicile de la mère.